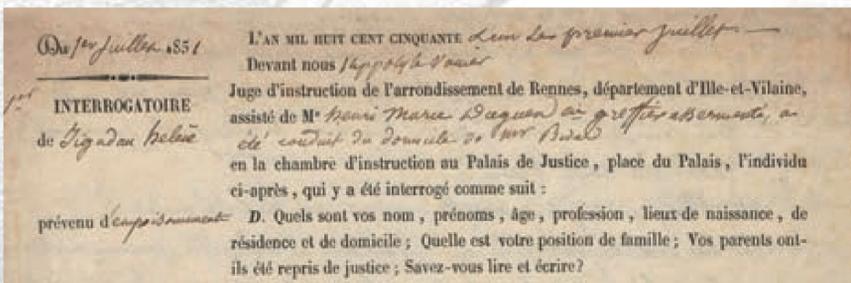


# Une petite histoire dans la grande : **Arsenic**

**« Breton de naissance, cette histoire ne pouvait que m'intriguer. Je crois avoir été fasciné par l'idée qu'une femme du peuple, cuisinière, puisse assassiner de sang-froid un nombre aussi important de personnes [...] »**

Lors de mes premières recherches pour nourrir l'écriture d'un scénario, j'ai découvert que la quasi-intégralité des sources concernant ses empoisonnements étaient conservées près de chez moi, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. » Ces mots sont ceux d'Olivier Keraval, scénariste de la bande dessinée *Arsenic*. Avec Luc Monnerais au dessin, ils s'appliquent à raconter l'histoire d'Hélène Jégado qui assassine ses victimes en leur faisant ingérer de l'arsenic à leur insu. **Pendant 18 ans, elle empoisonne impunément avant de se faire arrêter le 1<sup>er</sup> juillet 1851 à Rennes.** Elle vient alors de donner la mort à Rosalie Sarrazin, domestique dans la maison de Maître Bidard, où elles officient toutes les deux.



En-tête d'interrogatoire d'Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Olivier Keraval étudie attentivement le dossier de son procès pour connaître précisément les faits : interrogatoires d'Hélène Jégado, nombreux témoignages à son encontre, procès-verbaux de perquisitions, analyses chimiques des corps de ses victimes... **L'unique boîte contenant les archives de l'instruction du procès est imposante et bien remplie.** Alors, en tant que « raconteurs d'histoires », Olivier Keraval avec ses mots et Luc Monnerais avec ses crayons, s'approprient le sujet.



Dessin préparatoire pour *Arsenic*, Luc Monnerais, 2017

Dans le premier tome « *Hélène Jégado, ascension vers l'échafaud* », le duo relate les faits entourant le procès de l'empoisonneuse, de son arrestation à son exécution. Mis à part quelques libertés, Olivier Keraval scénarise avec beaucoup de précision les derniers mois d'Hélène Jégado. La grande majorité des personnages reprennent les noms et les fonctions des différents acteurs du procès tels Maître Dorange, Docteur Baudouin, Commissaire Mallet, Juge Vannier...

Le scénariste s'intéresse aussi au contexte politique qui prend toute sa place dans le tome 2 « *Hélène Jégado, l'ombre de la décapitée* ». **Ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, peu connu du grand public, est pourtant riche d'une histoire politique dense et mouvementée.** Olivier Keraval prend alors plus de liberté, notamment avec le personnage de Magloire Dorange, l'avocat d'Hélène Jégado, qui devient le héros de ce deuxième volume. S'il a bien été l'avocat de l'empoisonneuse, il devient, sous les coups de crayon de Luc Monnerais, un fervent républicain qui cherche à assassiner Napoléon III.

**Les deux tomes mêlent donc habilement réalité historique, sources archivistiques et fiction pour créer cette atmosphère pesante mais fascinante qui traverse les deux volumes de la bande dessinée.** Au vu du lien étroit entre *Arsenic* et les documents d'archives conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cette treizième édition du cycle « *Bande dessinée et Histoire* » prend donc tout son sens.

**Olivier Keraval, Luc Monnerais ainsi que toute l'équipe des Archives départementales vous souhaitent une belle découverte de l'exposition.** Et si jamais Hélène Jégado vous donne des idées malvenues, nous déclinons toute responsabilité...

**Arseniquement,  
Marion Ferrer, commissaire de l'exposition**

Dessin original, Luc Monnerais, Arch. dép. 35, 2018



## Qui est Hélène Jégado ?

**La petite « Hélienne Jégado », selon l'orthographe de son acte de naissance, voit le jour le 22 Prairial de l'an XI, soit le 17 juin 1803.** Elle naît de parents cultivateurs, à Kerhordevin en Plouhinec, dans la campagne morbihannaise. Dans cette région, la population paysanne est très attachée à la religion catholique mais également aux croyances bretonnes. Elle s'exprime très mal en français mais parle un patois franco-gallo-breton et ne sait ni lire ni écrire.

La future criminelle évolue dans ce contexte social. Même si rien ne peut le prouver, certains pensent qu'elle est fascinée par les légendes bretonnes parlant de l'Ankou, une personnification de la mort, souvent représentée comme

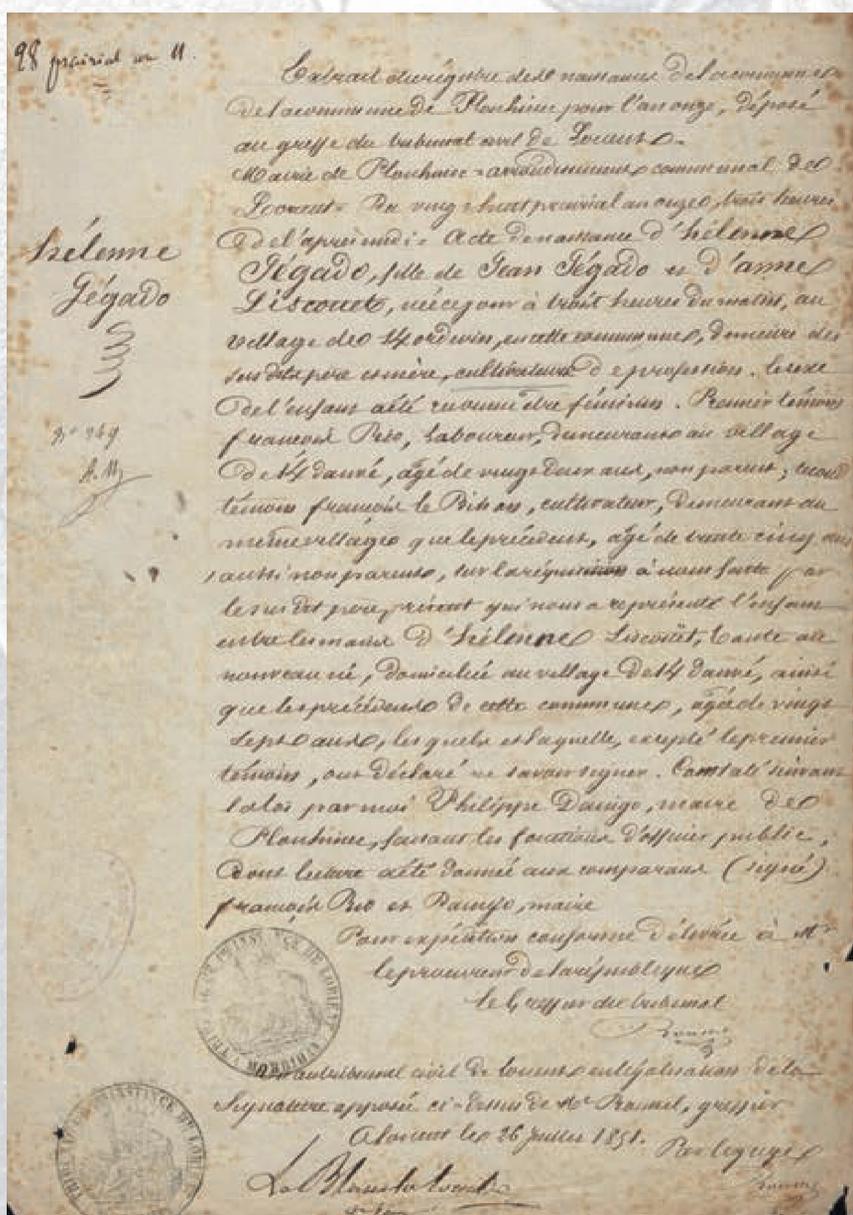
un squelette encapuchonné d'une cape noire. Il tient une faux à la main, se déplace en charrette et vient chercher les mourants. Peut-être qu'Hélène a voulu incarner ce personnage en se donnant le droit de vie et de mort sur ses victimes.

**Lors de son procès, l'accusation n'aura de cesse de la faire passer pour une mauvaise femme se plaisant à ôter la vie autour d'elle.** Même la défense la décrit comme « *un monstre* », « *une erreur de la nature* ».

Elle apprend très jeune le métier de cuisinière auprès de ses tantes maternelles : Marie-Jeanne et Héliène, toutes les deux domestiques au presbytère de Bubry. Elles apprennent le métier à la petite Héliène, notamment dans les cuisines. Les places de domestiques, qui nous paraissent peu enviables aujourd'hui, sont pourtant de bonnes places pour les femmes qui viennent des familles paysannes. En effet, le travail, même s'il est dur, est moins pénible qu'à la ferme car ce sont des tâches intérieures et les domestiques sont logées, nourries et blanchies.

Après quatre ans à Bubry, Héliène suit l'une de ses tantes chez ses nouveaux employeurs au presbytère de Séglien où elles restent pendant 18 ans. **À 30 ans, elle ne connaît que le travail de domestique dans les presbytères et paraît sans histoire hormis des problèmes d'alcoolisme qui finiront tout de même par lui coûter sa place.**

Elle se gage donc au presbytère de Guern à la fin du printemps 1833. C'est ici que sa « carrière » d'empoisonneuse commence.



Copie de l'acte de naissance d'Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

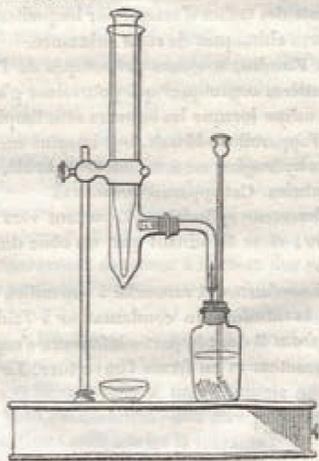


Extrait d'Arsenic, tome 1, Luc Monnerais, 2017

## La cuisine à l'arsenic

**L'empoisonnement est associé au sexe féminin depuis l'Antiquité.** Au Moyen-Âge, ce crime est également lié aux actes de sorcellerie et donc, encore une fois, aux femmes. Plus tard, sous Louis XIV, « l'affaire des poisons » inculpant la marquise de Brinvilliers et la femme Monvoisin, maintient cette association femme/poison.

« Pour faire usage de l'appareil on remplit le réfrigérant d'eau distillée et on l'introduit dans le condensateur; on fixe le tube à combustion et l'on engage dans son intérieur, à un tiers de l'extrémité, le jet de flamme, alors qu'il ne se dégage encore que de l'hydrogène pur. Le vase dans lequel se produit l'action chimique, est un flacon de verre à large ouverture dont le bouchon est percé de deux trous: l'un de ces trous laisse passer un tube effilé au bout duquel on brûle l'hydrogène; l'autre trou est traversé par un tube plus large qui sert à introduire les liqueurs suspectes. On verse maintenant le liquide et l'on règle l'opération de manière à avoir une flamme de 5 à 6 millimètres de longueur.



Explication sur l'utilisation de la machine de Marsh en sciences médico-légales, 1 U 25, Arch. dép. 35, XIX<sup>e</sup> siècle

**Au XIX<sup>e</sup> siècle, la cour d'assises de Rennes condamne 12 empoisonneurs à la peine de mort dont 7 sont des femmes, soit seulement un peu plus de la moitié.** Ils sont jugés selon le code de 1810 qui punit l'empoisonnement ayant donné la mort ou non, par la peine capitale. Cette sanction sévère prend en compte la préméditation de ce genre de crime ainsi que la lâcheté du moyen employé pour donner la mort.

C'est l'anhydride arsenieux, communément appelé arsenic ou encore « mort aux rats », qui est le plus utilisé dans les affaires d'empoisonnements. Jusqu'en 1846, ce poison est facile d'accès avant que la vente ne soit soumise à la présentation d'une ordonnance. **De plus, « cuisiner » de l'arsenic est assez simple ; il suffit de choisir des aliments doux qui cachent le goût agressif du poison et il se dilue facilement dans les pâtes et les liquides.**

Selon les témoignages, il semble que la Jégado en fasse surtout usage dans les bouillons et les potages. Toutes ces propriétés en font un poison de choix pour donner la mort sans éveiller les soupçons.

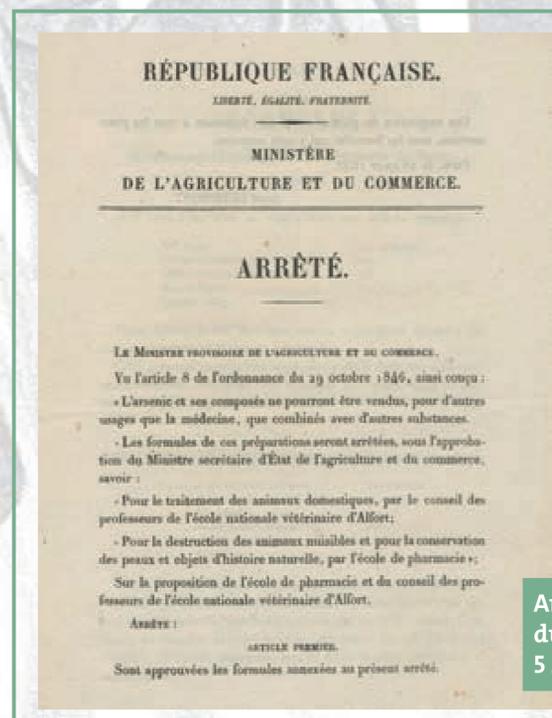
Sur tous les crimes qu'Hélène Jégado commet entre 1833 et 1841, aucun n'est suspecté d'être lié à un empoisonnement. En 1833, il sévit à Paris une forte épidémie du choléra. On attribue donc le décès de ses premières victimes à cette maladie qui se manifeste par des symptômes fortement semblables à celui de l'empoisonnement par arsenic. **Cependant, à la cinquième mort consécutive dans le presbytère de Guern, lieu des premiers meurtres connus, le médecin décide tout de même de procéder à une autopsie.**

L'estomac est décrit comme « portant des traces d'inflammation très grandes [...] ces désordres étant suffisants pour entraîner la mort. » Lors du procès, il précise toutefois que les constatations de l'autopsie « ne firent pas naître [...] l'idée de l'empoisonnement. »



Extrait du programme TV sur l'émission « En votre âme et conscience », 1 J 388, Arch. dép. 35, 1967

Pourtant, la majorité des médecins qui ont soigné les différentes victimes avouent avoir eu des doutes sans jamais les exprimer. **Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'arsenic reste le poison de prédilection car difficilement identifiable.** En effet, la science sait détecter la présence d'arsenic dans les organismes mais pas sa quantité. Or, l'arsenic étant présent naturellement dans le corps humain, impossible de prouver un empoisonnement. Mais en 1836, un chimiste anglais met au point l'appareil de Marsh qui révolutionne la toxicologie. Il permet de vérifier la quantité précise d'arsenic contenue dans un corps. Grâce à l'autopsie des victimes, l'arsenic devient un poison détectable.



Arrêté sur la régulation du commerce d'arsenic, 5 M 170, Arch. dép. 35, 1846

## Le Morbihan : première scène de nombreux crimes

**Il semble que la Jégado commence sa carrière criminelle en 1833, à l'âge de 30 ans.** Pendant les huit années qui suivent, elle va semer la mort partout sur son passage dans les villes de Guern, Bubry, Locminé, Auray, Plumeret, Pontivy, Hennebont, Lorient et Ploemeur.

**Après son entrée comme cuisinière à Guern, au service de l'abbé Joseph Le Drogo, l'hécatombe commence.** En quatre mois, sept personnes décèdent, toutes dans les mêmes circonstances : des douleurs atroces au ventre et de nombreux vomissements. Le père, la mère et la nièce de l'abbé Le Drogo sont les premiers de la liste. Ils sont suivis par une des journalières et l'abbé lui-même. Mais Hélène Jégado ne s'arrête pas là et assassine également une autre journalière du presbytère ainsi que sa propre sœur Anna Jégado alors qu'elle vient assister aux obsèques de l'abbé. Cette série d'assassinats est la première qu'on lui connaît.

**Alors qu'elle se retrouve seule survivante, personne ne la soupçonne.** En effet, la cuisinière a la réputation d'être une femme très pieuse et prend soin des malades avec un dévouement sans faille ; elle les veille la nuit et prodigue les soins ordonnés par les médecins. Elle réitère ce comportement pour chacune de ses victimes.

Après l'épisode de Guern, l'ironie macabre veut qu'elle se rende au presbytère de Bubry où elle prend la place de sa sœur Anna, qu'elle vient d'assassiner. Elle y retrouve une de ses tantes qui y travaille et l'empoisonne ainsi que la sœur et la nièce de l'abbé. Ce dernier et son vicaire, quant à eux, sont très malades mais n'en meurent pas.

*Juste avant de s'arrêter, de s'abandonner à la fin de sa vie, après avoir mangé un bouillon avec herbes, je me suis vu heuine jégado. J'ai dit que ce bouillon avait ma mauvaise sœur et c'est arrivé à deux, j'en ai pu voir d'un premier avec qu'elle m'a vu, j'ai dit qu'elle m'a fait faire des signes et j'ai dit qu'elle m'a fait faire des signes.*

Extrait d'audition d'Éliza Lamotte concernant la mort de Julie Toussaint, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

**Il s'ensuit alors, pendant plusieurs années, des décès mystérieux dans l'entourage d'Hélène Jégado qui se place de maisons en maisons.**

En 1835, à Locminé, elle empoisonne les parents, la fille ainsi qu'une des domestiques de la famille Toussaint chez qui elle travaille en cuisine. Lors du procès, Eliza Lamotte, membre de la famille, raconte qu'elle trouvait que « *le bouillon avait mauvaise mine et une mauvaise odeur.* »

*Il n'y a aucune remarque des troubles dans l'estomac et dans différentes parties de l'intestin, tout l'estomac portait des traces d'inflammation très grande, et de distance en distance on voyait dans l'intestin de petites taches. Ces troubles étaient suffisants pour entraîner la mort mais ne firent pas naître chez moi l'idée de l'empoisonnement. Je ne sais quels furent les effets de mon oncle, mais il ne me parla pas d'empoisonnement.*  
Monsieur de la Roche-Beaucourt

Extrait d'audition du médecin François Galzin qui a pratiqué l'autopsie de l'abbé Le Drogo, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

À Auray, où elle se trouve au service de la famille Hétel en 1836, de lourds soupçons commencent à peser sur elle. Cependant, jamais la possibilité de meurtre par empoisonnement n'est évoquée. **Les rumeurs disent que dans « toutes les maisons où servait Hélène, il mourrait quelqu'un de manière inexplicable [et que] cette fille usait de sortilèges. »**

Elle tue sans distinction même les enfants comme la petite Marie Brégé, d'à peine 3 ans alors qu'elle travaille pour ses grands-parents à Ploemeur en 1841. Ce ne sont là que quelques exemples des victimes de l'empoisonneuse que la justice estime au nombre de 37 dont 23 succomberont des suites de l'effet de l'arsenic sur leur organisme.

**Au XIX<sup>e</sup> siècle, la prescription couvre les crimes de plus de 10 ans. Hélène Jégado ne sera donc jamais jugée pour les crimes morbihannais.** Cependant, les faits sont connus et ne penchent pas en sa faveur pendant le procès.



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

## Un milieu de XIX<sup>e</sup> siècle mouvementé

La vie d'Hélène Jégado s'étend sur toute la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle où les régimes politiques se succèdent sans réellement se stabiliser. Née sous la Première République, elle connaît 7 régimes différents dont le Premier Empire.

**Lorsqu'elle arrive en Ille-et-Vilaine en mars 1848, la Monarchie de Juillet est renversée depuis quelques semaines.** La crise économique et sociale a eu raison du régime et le gouvernement provisoire installe la Deuxième République ainsi que le suffrage universel masculin. L'élection présidentielle est organisée le 10 décembre et Louis-Napoléon Bonaparte y affronte Eugène Cavaignac et Alexandre Ledru-Rollin. C'est le neveu de l'ancien Empereur qui obtient la faveur des électeurs, même si de nombreux placards sauvages recommandent de ne pas voter pour lui. Les Républicains craignent qu'il souhaite prendre le même chemin impérial que son oncle.



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

**Louis-Napoléon Bonaparte est donc élu pour 4 ans mais le contexte économique ne s'améliore pas**, pris en étau entre les orientations du Président et celles de l'Assemblée. Alors, le 2 décembre 1851, le Président commet un coup d'État avec l'aide de l'armée et dissout l'Assemblée.

*Le journal de Rennes*, visiblement contre ces événements relate précisément les faits pendant plusieurs jours et indique à ses lecteurs : « la presse n'est pas libre... Nous nous bornons pour le moment au rôle de narrateurs des événements graves qui se précipitent ». Plusieurs membres du conseil général d'Ille-et-Vilaine



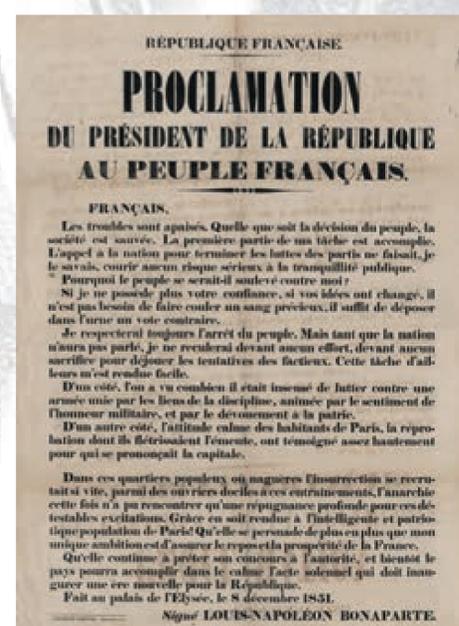
Tracts sauvages contre l'élection de L.-N. Bonaparte, 1 U 914, Arch. dép. 35, 1848

signent une protestation contre la dissolution de l'Assemblée. Cette lettre n'est pas autorisée à la publication dans les journaux comme le précise « à regret » *le Journal de Rennes*. **Si Rennes reste une ville « fort calme », quelques rassemblements ont lieu dans les rues où l'on entend *La Marseillaise* et des cris comme « À bas le Président ! »**

Toute cette agitation a lieu à quelques jours de l'ouverture du procès de la Jégado. Le député Baudin, appelé à la barre comme expert médical par la défense, meurt sur les barricades. Si au niveau régional, le procès d'Hélène Jégado est suivi et attendu, l'ampleur nationale qu'il aurait dû avoir ne prend pas. **Le contexte politique occupe les titres principaux pendant plusieurs semaines.** Cela n'empêche pas les journaux locaux d'augmenter leurs prix, profitant de l'attrait des bretons pour cette affaire.

**Pour entériner son coup d'État, le Président organise un plébiscite par lequel il demande aux Français s'ils souhaitent**

**le voir établir une nouvelle Constitution.** En Ille-et-Vilaine, on comptabilise 94,3 % de « oui » et le schéma se répète dans quasiment tous les départements. Louis-Napoléon Bonaparte maintient donc la deuxième République jusqu'au 2 décembre suivant où, avec l'accord du peuple, il établit le Second Empire et où il prend le titre de Napoléon III.



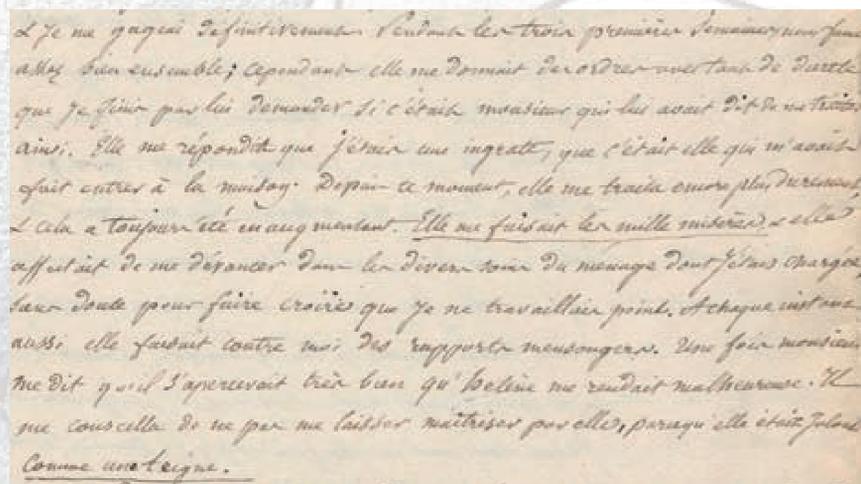
Affiche de la proclamation de L.-N. Bonaparte après le coup d'État, 3 M 204, Arch. dép. 35, 1851



## Le quai Châteaubriand : témoin des derniers meurtres

À l'automne 1850, Hélène Jégado entre au service de Maître Théophile Bidard, avocat et professeur de droit à la faculté de Rennes. Il réside dans une belle demeure en bordure de Vilaine, sur le quai Châteaubriand.

Le rôle d'Hélène est de s'occuper des courses et de la cuisine. Elle travaille avec une femme de chambre Rose Tessier mais ne l'apprécie pas beaucoup. L'épicière Reine Péron, chez qui la Jégado vient régulièrement s'approvisionner, l'a « plusieurs fois entendu se plaindre de Mademoiselle Rose et de ce qu'elle commandait dans la maison ». Inévitablement, Rose Tessier tombe malade et succombe suite à de violents vomissements. Pendant l'agonie de Rose, Hélène Jégado confie également à l'épicière ses doutes concernant les compétences du médecin : « Il n'y entend rien, il ne s'y connaît pas. Il dit toujours qu'il n'y a pas de danger, moi, je la trouve très mal, je crois bien qu'elle ne s'en relèvera jamais. »



Et je me jageai de finir comme l'enfant les trois premiers hommes, une fois  
allés, son sus-mable; cependant elle me demandait par ordre avec tant de douceur  
que je finis par lui demander si c'était monsieur qui lui avait dit de ne rien  
dire. Elle me répondit que j'étais un ingrat, que c'était elle qui m'avait  
fait entrer à la maison. Depuis ce moment, elle me traita encore plus dur  
Lela a toujours été en augmentant. Elle ne faisait les mille misères, et elle  
affectait de me débiter dans le devoir tout du ménage dont j'étais chargé  
sans doute pour faire croire que je ne travaillais point. Et chaque nuit  
aussi, elle faisait contre moi des rapports mensongers. Une fois monsieur  
me dit qu'il s'apercevait très bien qu'Hélène ne rendait malade personne. Il  
me conseilla de ne pas me laisser maîtriser par elle, parqu'elle était plus  
comme un chat.

Extrait d'audition de Françoise Huiriaux, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Comme à son habitude, l'empoisonneuse reste au chevet de sa victime avec un dévouement sans faille malgré leur mésentente connue.

Après son décès, Maître Bidard engage Françoise Huiriaux pour la remplacer. Mais Hélène Jégado lui fait « mille misères » et la traite de paresseuse. Elle modifie également les habitudes de repas et sert désormais le potage dans des bols séparés. La jeune femme de chambre subit de violents vomissements « chaque fois [qu'elle] en mangeait ». **Devant sa réticence à manger la soupe, la Jégado ira même à lui lancer cette remarque : « Avez-vous peur que je vous empoisonne ? »** Son état se dégrade de jour en jour et elle décide de partir se soigner chez ses parents où les symptômes disparaissent subitement.

Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017



Carte postale du Quai Châteaubriand à Rennes, coll. part., début XX<sup>e</sup> siècle

Il faut donc à nouveau gager une femme de chambre : ce sera Rosalie Sarrazin. Les premiers jours se passent à merveille ; les deux domestiques s'entendent bien. Le maître de la maison la charge de gérer les dépenses, car elle sait lire et écrire, ce qui ne plaît pas du tout à Hélène Jégado. Rapidement, la domestique présente les mêmes symptômes que ses deux prédécesseuses. Pendant trois semaines, elle subit des empoisonnements réguliers qui déclenchent vomissements, diarrhées, mouvements incontrôlables, soit continue... Cette fois encore, l'empoisonneuse reste assidûment à son chevet et prépare avec soin tout ce qu'elle lui donne à boire. **Rosalie Sarrazin décède le 1<sup>er</sup> juillet 1851, après une longue agonie.**

Mais ces trois morts successives intriguent les docteurs Beaudouin et Pinault ainsi que Maître Bidard lui-même. Les médecins demandent plusieurs fois à Hélène Jégado de conserver « les matières provenant des vomissements et des selles », ce qu'elle ne fait pas. **Ils soupçonnent alors une mort par empoisonnement et demandent discrètement au maître des lieux « de conserver ces matières [...] sous clef, [...] à l'insu de l'inculpée. »**



# Les prémices de l'enquête

Tout de suite après l'annonce du décès de Rosalie Sarrazin, les docteurs Beaudouin et Pinault prennent la décision de donner l'alerte. S'ils ne peuvent pas encore le prouver, ils soupçonnent Hélène Jégado de l'avoir empoisonnée ainsi que les deux autres femmes de chambre qui l'ont précédée.

Le juge d'instruction et le commissaire de police en charge de l'enquête se rendent le jour-même chez Théophile Bidard pour procéder à l'arrestation d'Hélène Jégado. **Le juge Vannier signe immédiatement un mandat de dépôt et averti la maison d'arrêt de Rennes.** Avant de l'y envoyer, il procède à un premier interrogatoire de la présumée coupable et lui pose essentiellement des questions sur sa relation avec Rosalie Sarrazin. Hélène Jégado avoue avoir eu « *de petites discussions* », mais précise que ce n'était pas grand-chose. Le juge pose ses questions en utilisant des phrases interronégatives qui orientent inconsciemment vers une confirmation : « *N'est-ce pas vous qui l'avez constamment soignée pendant sa maladie ?* », « *N'a-t-elle pas éprouvé souvent d'autres vomissements ?* », « *N'étiez-vous pas chez Monsieur Bidard quand une autre des domestiques est morte chez lui ?* »



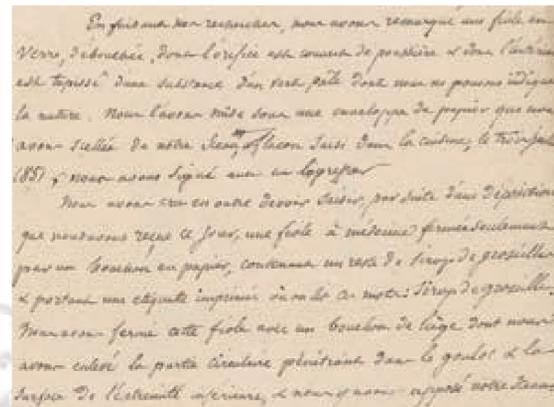
Mandat de dépôt à l'encontre d'Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

**Tout au long de la conversation, Hélène Jégado nie catégoriquement les faits qui lui sont reprochés.** Elle annonce : « *Je n'ai rien mis dans ce qu'elle a bu et dans ce qu'elle a mangé pour la faire mourir.* » C'est un véritable dialogue de sourd alors même que le juge lui annonce qu'ils connaîtront rapidement la vérité sur l'empoisonnement de Pérotte Macé, Rose Tessier et Rosalie Sarrazin. En effet,

des exhumations et des analyses chimiques sont prévues dans les jours qui suivent.

**Le commissaire Malet espère également trouver trace de sa culpabilité lors de la perquisition du domicile de Théophile Bidard, qui a lieu dès le lendemain.** Ils passent au peigne fin les deux mansardes occupées par l'inculpée mais n'y trouvent rien de probant. Dans la cuisine, quelques éléments sont mis sous scellés comme « *une fiole à médecine fermée contenant un reste de sirop de groseille* », prescrit par les médecins pour soigner Rosalie Sarrazin. Mais après analyse, il s'avère qu'aucun des éléments ne contient de poison.

**Encore aujourd'hui nous ne savons pas comment Hélène Jégado s'est procuré l'arsenic.** Elle confie à l'abbé Tiercelin, avant de monter à l'échafaud, que c'est une femme des environs de



Extrait de procès-verbal de perquisition chez Théophile Bidard, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Guern qui le lui a donné à ses débuts et qu'ensuite, elle en a acheté à Vannes et dans une pharmacie à Rennes. Mais les registres des pharmaciens n'en font absolument pas mention.

La perquisition, le premier interrogatoire, le mandat de dépôt... constituent les premières archives du procès. Ils parlent d'une certaine Hélène « Jigadeau », comme elle se présente alors. C'est suite à la demande de vérification d'identité auprès de sa commune d'origine que la population locale à vent de l'arrestation d'une domestique appelée Hélène, prénom peu porté à cette époque. Le tribunal de première instance de Pontivy se hâte d'avertir le Procureur général de cette étrange coïncidence : « **la rumeur publique s'est vivement préoccupée de faits anciens qui dans le temps ont paru étranges et auxquels s'est trouvé mêlé le nom d'une domestique portant aussi le prénom d'Hélène.** »

**La découverte de l'immense carrière criminelle d'Hélène Jégado est sur le point d'être mise au jour.** L'affaire prend une tournure de plus en plus incroyable et les Bretons suivent avec assiduité les différentes étapes de cette enquête.



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

## L'ouverture d'un procès attendu

Le procès s'ouvre « l'an mil huit cent cinquante un, ce jour six décembre, à midi », à la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, « dans la salle ordinaire d'audience » du Parlement de Bretagne.

**Maître Dorange, avocat commis d'office, commence par demander le renvoi de l'affaire suite à l'absence de plusieurs de ses témoins dont le député Baudin, « glorieusement tué, dans une rue de Paris, en défendant la constitution violée par l'ex chef du pouvoir exécutif ».** Il fait ici référence au coup d'État tout récent du 2 décembre du Président Louis-Napoléon Bonaparte. Mais la cour juge que « leur présence aux débats ne peut être considérée comme indispensable à la manifestation de la vérité » et refuse sa requête.

Le devoir du magistrat, dans la parole se fait entendre la dernière, qui de s'attacher à concilier ces deux grands principes. Cette considération a fait faire mes scrupules. Nous parcourons donc sommairement tous les chefs d'accusation; sur chacun de ces chefs, nous exposons le résultat net du débat, et nous mettrons en présence ce qui peut fortifier l'accusation et ce qui peut favoriser la défense.

Et d'abord, qu'est-ce que cette Héléne Jégado que vous avez à juger? Une exécrable empoisonneuse qui, complaisant la vie de ses semblables pour rien, amuse tout être humain qui lui fait obstacle? Ou bien l'innocente victime de la fatalité la plus inexplicable et la plus inouïe qui se soit jamais attachée à une existence humaine? Une de ces natures exceptionnelles dont la science reconnaît la possibilité, et qui, n'étant pas jetées dans le monde commun, échappent à la commune responsabilité.

Triple problème que vous devez poser dans le recensement de vos consciences, dégagées de toutes les impressions du dehors, comme au vous l'a dit avec raison, comme nous n'avons nous-même cessé de vous le recommander. Vous saurez le remplir. Vous examinerez sans prévention et vous déciderez sans faiblesse.

L'accusation comprend deux espèces d'attentats : le vol et l'empoisonnement.

Permettez-moi de vous rappeler que les faits qui se rattachent à l'empoisonnement, quelques-uns sont prescrits ou ont été écartés de l'accusation comme n'étant pas suffisamment prouvés. Nous ne ferons que les indiquer. Arrêtons-nous aux faits de l'accusation.

Extrait du journal *Le Conciliateur* du 19 décembre 1951 sur le procès d'Hélène Jégado, 1 PER 1724, Arch. dép. 35, 1851

Le jury est constitué de citoyens tirés au sort et représente assez bien les différentes catégories sociales de l'époque : propriétaire, marchand de vin, conseiller municipal, colonel retraité, tailleur, professeur de droit, cultivateur... En face d'eux se tient l'inculpée « sur le banc des accusés, libre et seulement gardée par des gendarmes et assistée de son conseil. » Selon le *Journal de Rennes*, elle arrive « entièrement enveloppée dans un mantelet noir, dont le capuchon abaissé sur sa figure, la dérobe entièrement au regard du public. »

Pendant les huit jours que dure le procès, les curieux se massent devant le Parlement de Bretagne afin de tenter d'apercevoir la présumée empoisonneuse. À son départ de la prison ou à la fin de chaque séance, la police doit prendre des précautions afin qu'elle ne soit pas blessée par la foule qui se montre très agressive.

**Le Conciliateur relate que « beaucoup de dames [sont] désireuses de voir, ne fût-ce qu'un moment, la figure, l'attitude d'une accusée sur qui pèse un incroyable faisceau d'accusations. »**

Hélène Jégado va être jugée pour ses crimes même s'il est impossible d'obtenir une liste exhaustive de ses victimes. À l'époque de l'affaire, on lui attribue l'empoisonnement de 37 personnes dont 23 ont succombé. Elle est aussi jugée pour de nombreux vols, l'empoisonneuse semblant avoir un attrait particulier pour le linge de maison. La plupart des faits sont couverts par la prescription mais le procès couvre tout de même 18 chefs d'accusation. **Elle est jugée pour : 1 vol d'argent, 10 vols de mobiliers, 4 tentatives de meurtres et 3 meurtres.**

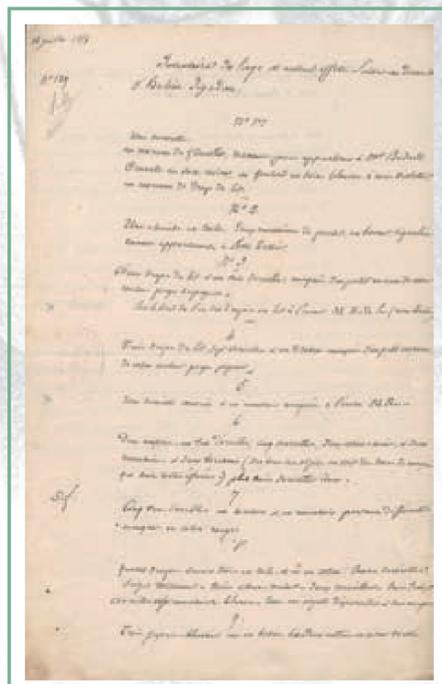
Étrangement, elle n'est pas jugée pour les empoisonnements des enfants Louis Rabot et Clodomir Ozanne qui ne sont pourtant pas couverts par la prescription. Il semble que la justice n'ait pas souhaité imposer les exhumations aux familles, jugeant les autres faits « suffisants » pour rendre un jugement.

**Dès les interrogatoires précédant le procès, Hélène Jégado avoue être responsable de presque tous les vols.**

Elle se trouve devant des faits trop accablants ; la plupart des pièces de linge retrouvées en sa possession sont marquées des initiales des propriétaires. Elle échange avec le juge Vannier à ce propos : « — D'où vous viennent donc ces deux serviettes saisies encore à votre domicile ? — Elles viennent de chez ma mère. — Puis quand nous faisons voir à l'inculpée que ces serviettes ont été démarquées et quelles sont identiques avec les serviettes pièces de comparaison, elle dit : Je conviens que j'ai, en effet, volé ces deux serviettes, à deux reprises. »

Parmi les pièces saisies dans son armoire chez Maître Bidard, on trouve aussi « une chemise de toile, deux mouchoirs de poche, un bonnet, signalés comme appartenant à Rose Tessier ». Théophile Bidard reconnaît aussi quelques pièces lui appartenant dont « le morceau du drap de lit », provenant du drap qu'il avait fourni pour ensevelir le corps de Rose Tessier.

Affiche d'une plainte sur le parcours criminel d'Hélène Jégado, 62 Fi 197, Arch. dép. 35, 1851



Inventaire des linges volés par Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

## Les nombreux témoins à charge



Ille & Vilaine  
LE DEPARTEMENT

**Les témoins de l'accusation vont se succéder tout au long des journées d'audience.** Les premiers jours, ce sont des témoins du Morbihan qui se présentent à la barre car malgré la prescription des faits, l'accusation souhaite dépeindre le caractère difficile de la cuisinière. Le Docteur Toussaint qui a été au chevet des victimes, dont certaines de sa propre famille, donne des détails très précis. La rumeur publique de Locminé disait qu'elle avait « *les foies blancs* », expression qui désigne une personne lâche et traîtresse. Pierre Boucher, qui a été empoisonné à Locminé en 1835, a survécu bien qu'« *Hélène chercha à plusieurs reprises à [lui] faire prendre de la tisane ou autre chose ; mais une forte répulsion qu'[il] éprouvai[t] contre cette fille [l]'empêchait de rien accepter d'elle.* »



Estampe représentant Hélène Jégado sur le banc des accusés, 884.0022.49, Musée de Bretagne, Leroy, 1852

Puis ce sont les auditions concernant les empoisonnements de Rennes qui commencent. **Les victimes qui ont survécu à l'empoisonnement sont celles qui sont les plus attendues.** Elles racontent leur relation avec l'inculpée qui est décrite comme étant une femme méchante, capricieuse, jalouse et médisante. Le récit des souffrances qu'elles ont endurées permet d'appréhender les terribles derniers instants de ceux qui n'ont pu en réchapper.



Liste d'une partie des témoins du procès d'Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Madame Carrère, empoisonnée par Hélène Jégado, décrit son caractère lunaire : « *dans un instant elle paraissait de bonne humeur, et sans qu'on sût pourquoi, elle avait complètement changé* ». Une des domestiques de Maître Bidard, Françoise Huriaux, également rescapée, était le souffre-douleur de l'empoisonneuse. De peur de la contrarier, elle allait même jusqu'à se forcer à manger la soupe préparée pour ne pas la vexer : « *J'avais fini par ne plus supporter la soupe que faisait Hélène. Elle s'en apercevait, elle me faisait des reproches*

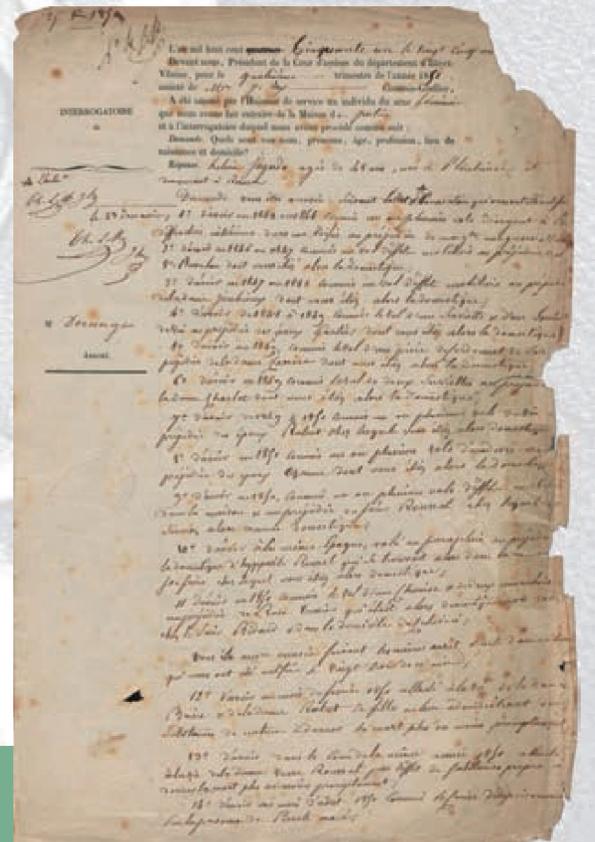
*à ce sujet, elle me disait : Est-ce que vous avez peur que je vous empoisonne ! Parfois je jetais ma soupe sans qu'elle s'en aperçut.* » La jeune domestique garde des séquelles des empoisonnements dont « *des douleurs dans les doigts de pieds* ».

Même devant les lourdes charges qui pèsent contre elle, Hélène Jégado nie être responsable des morts qu'on lui attribue. Elle répète sans cesse la même chose, à chaque fois que le juge Vannier l'interroge : « *Je le soutiendrai jusqu'à la mort. Je suis franche et si j'avais fait chose semblable, je l'avouerais.* »

« *J'ai même goûté presque toujours ce que je lui donnais et je disais même, en plaisantant, devant elle et devant sa mère : ma pauvre Rosalie, s'il y a du poison dans les remèdes, je serai toujours empoisonnée la première !* »

**Le 14 décembre 1851, Hélène Jégado est jugée coupable des 18 chefs d'accusation prononcés à son encontre.** Elle sera guillotinée sur place publique quelques semaines plus tard.

Liste des accusations tenues contre Hélène Jégado, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851



# 1852 : La République vers l'Empire

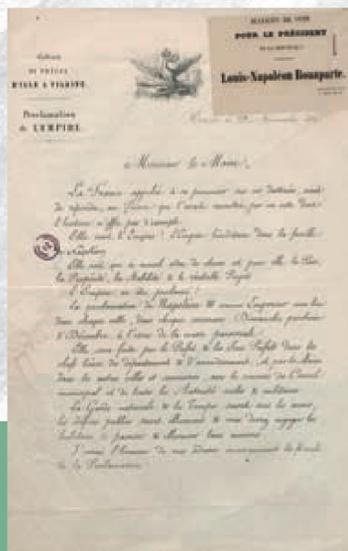
En 1851, Louis-Napoléon Bonaparte est Président de la Deuxième République mais ne peut pas légalement se représenter à l'élection présidentielle qui approche. Le 2 décembre 1851, il mène alors un coup d'État pour garder le pouvoir. Un an plus tard, Louis-Napoléon Bonaparte va plus loin et souhaite suivre les pas de son oncle Napoléon 1<sup>er</sup>.



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

Le 21 et le 22 novembre 1852, le peuple est appelé à se prononcer pour voter la modification de la Constitution qui prévoit que « la dignité Impériale soit rétablie ». Dans l'arrondissement de Rennes, on comptabilise 24 099 « oui » pour 543 « non ». L'écrasante victoire du « oui » se confirme dans les résultats de vote de tous les cantons d'Ille-et-Vilaine. Le Préfet félicite les maires des communes dans une

Lettre du préfet aux maires concernant le vote de novembre 1852, accompagné d'un bulletin de vote « oui », 1 M 133, Arch. dép. 35, 1851



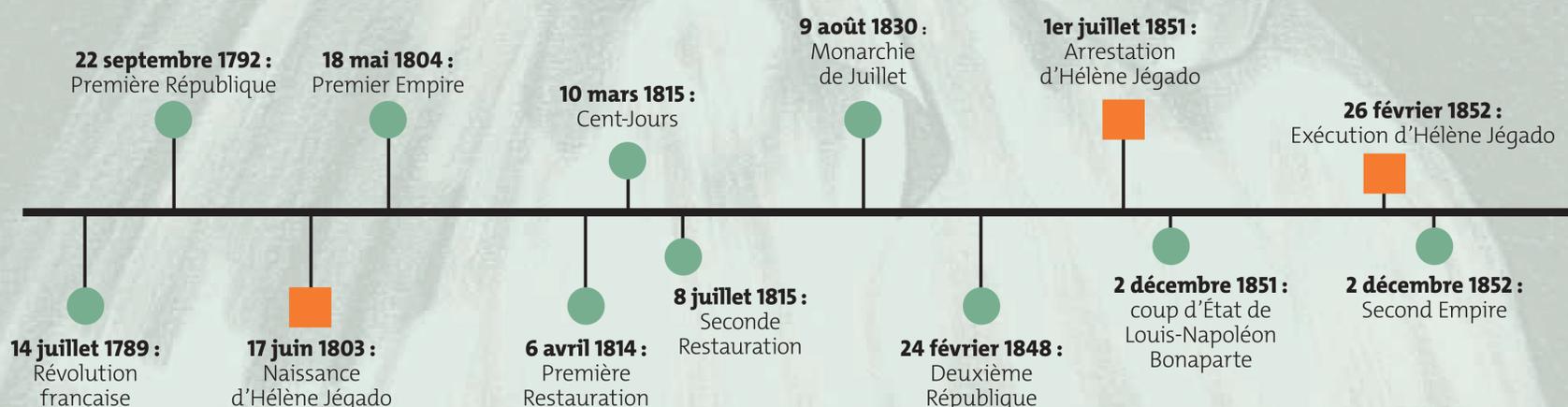
lettre où il précise que « de tous les départements, l'Ille-et-Vilaine est celui qui a donné la progression la plus considérable entre le chiffre des votes du 20 décembre 1851 et du 21 novembre 1852. » Il souligne son contentement en affirmant que « les braves et loyaux Bretons sauraient une fois de plus bien mériter de la Patrie. »

Le Second Empire est déclaré le 2 décembre 1852 « dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance légitime ou adoptive », soit juste un an après le coup d'État, et toujours à la date-hommage du 2 décembre en référence au sacre de son oncle. **Louis-Napoléon Bonaparte devient Napoléon III et les habitants « sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons. »**

Six ans après son couronnement, en août 1858, Napoléon III décide d'organiser un voyage en Bretagne, majoritairement favorable à la politique impériale. Accompagné de l'Impératrice, ils se rendent à Brest, Quimper, Lorient, Saint-Anne d'Auray, Saint-Brieuc et Saint-Malo avant de finir leur séjour à Rennes. Le 19 août, ils dînent à la Préfecture et les Rennais, quant à eux, profitent des jeux gratuits installés au Thabor ainsi que du feu d'artifice organisé sur le Champ de Mars, là où Hélène Jégado est exécutée six ans et demi plus tôt. Le lendemain a lieu un grand banquet au Parlement de Bretagne où l'Empereur prononce un discours et souhaite à la Bretagne « que tout en hâtant sa marche dans les voies de la civilisation, elle conserve intacte la tradition des nobles sentiments qui l'ont distinguée depuis des siècles. » Son discours est affiché partout dans les rues rennaises en français mais également avec une traduction en breton.



Affiche bilingue du discours de Napoléon III lors du banquet tenu à Rennes, 1 M 139, Arch. dép. 35, 1858



## Des opposants politiques dans l'ombre de l'Empereur



Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT

**Même si le régime impérial semble contenter la majorité des Français, les opposants politiques existent mais restent discrets.** En effet, la répression politique est forte sous le régime du Second Empire, tout comme le contrôle de la presse. Dès le coup d'État, le *Journal de Rennes* qui n'est pas en faveur de la dissolution de l'Assemblée Nationale, n'hésite pas à écrire ces lignes : « tous les organes de presse dont la fermeté des convictions et l'énergie du langage pouvaient être un obstacle au succès de la politique nouvellement inaugurée, ont été suspendus. » Les journaux sont contrôlés et la censure est imposée très fréquemment.

Département	Noms des opposants politiques	Observations
Ille-et-Vilaine	Roburier Jean Monsieur Roburier a écrit à Paris...	Arrivé le 20 Mars 1855 à Paris le 20 Mars 1855
Ille-et-Vilaine	Boisclair Monsieur Boisclair a écrit à Paris...	Arrivé le 20 Mars 1855 à Paris le 20 Mars 1855
Ille-et-Vilaine	Boisclair Monsieur Boisclair a écrit à Paris...	Arrivé le 20 Mars 1855 à Paris le 20 Mars 1855
Ille-et-Vilaine	Boisclair Monsieur Boisclair a écrit à Paris...	Arrivé le 20 Mars 1855 à Paris le 20 Mars 1855
Ille-et-Vilaine	Boisclair Monsieur Boisclair a écrit à Paris...	Arrivé le 20 Mars 1855 à Paris le 20 Mars 1855

Extrait d'une liste nominative des opposants politiques voyageant dans le département d'Ille-et-Vilaine, 1 M 139, Arch. dép. 35, 1855

Les défenseurs de la République ne veulent pas que l'Empire soit restauré. Ils font peu de bruit en Ille-et-Vilaine mais leurs actions potentielles ne sont pas prises à la légère. **Pendant toute la durée du régime impérial, les délits et les crimes politiques vont être étroitement surveillés.** Régulièrement, le ministère de l'Intérieur demande aux départements de relever les listes des détenus politiques dans les prisons pour « attentats, détention d'armes ou de munitions, affiliations à des sociétés secrètes, offense envers le chef de l'État, cris séditieux, colportage... » L'Empereur entend bien inscrire le Second Empire dans le temps afin de le transmettre à ses héritiers. En 1855, le département d'Ille-et-Vilaine produit une liste



Patente de chef de vente pour « La Meurtrière » en forêt de Rennes de la société secrète de la charbonnerie, 4 M 260, Arch. dép. 35, 1836

des opposants politiques qui sont de passage sur son territoire. C'est le cas de Jean Roturier, fiché comme « *correspondant des sociétés secrètes [et] homme d'action dangereux* » qui est de passage à Rennes et demeure à l'hôtel du bout du monde.

**Une société secrète est une organisation dont les membres gardent une partie des activités et des motivations cachées.**

Sous Napoléon III, certaines souhaitent sa destitution et œuvrent en ce sens. Ce sont majoritairement des militants de la République qui tentent de l'instaurer de nouveau. Parmi ces organisations se trouve le mouvement de la charbonnerie. Il utilise des signes secrets de reconnaissance et se divise en sections locales appelées « ventes ». En 1836, bien avant l'affaire Jégado, « *une nouvelle preuve est acquise* » de la présence de l'une de ces ventes dans la ville de Rennes. Un nommé Carré est arrêté à Paris alors qu'il porte sur lui une brève pour la création d'une nouvelle loge nommée « *La meurtrière* » dans la forêt. Tous les différents protagonistes utilisent des surnoms comme « *le Renard* » ou bien « *Muguevilla* » et la majorité des échanges écrits sont codés.

Mais il existe également d'autres sociétés secrètes. Le procureur général de Rennes reçoit une lettre du ministre de la justice en 1855, l'informant de l'existence de la société secrète « *La Marianne* » dans certains départements du grand ouest. **Elle milite pour le retour de la République et « jure sur le poignard de tuer l'Empereur. »** Le garde des Sceaux lui demande d'être en alerte sur des agissements suspects en Ille-et-Vilaine, qui pourraient avoir un lien avec cette organisation.



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

# Magloire Dorange : un avocat contre la peine de mort

Magloire Dorange naît à Vieux-Vy-sur-Couesnon, un petit village entre Rennes et Fougères où sa famille possède le château d'Orange dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines. C'est un Républicain de la première heure qui a participé à la révolution de 1848, chassant Louis-Philippe de son trône et instaurant la deuxième République.

**Il exerce comme avocat commis d'office à la cour de Rennes et accepte de défendre Hélène Jégado. Il tente tout ce qui est possible pour lui épargner la peine de mort car il milite pour son abolition.** À l'époque, on considère la peine capitale comme une garantie de la sécurité dans les sociétés et « un juste retour des choses ». Alphonse de Lamartine et Victor Hugo n'ont cessé de plaider en faveur de son abandon, considérant inconcevable que l'État ait droit de vie ou de mort. Mais ces abolitionnistes sont encore peu nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle, même si leurs rangs tendent à s'étoffer.



Carte postale du château d'Orange à Vieux-Vy-sur-Couesnon, 6 Fi, Arch. dép. 35, sans date

Malgré une jeune carrière, Magloire Dorange compte déjà à son actif deux affaires mettant en cause des femmes criminelles : une femme acquittée pour vice de forme dans un incendie volontaire ayant entraîné la mort et une accusée d'infanticide qu'il réussit également à faire acquitter. **Pour le procès d'Hélène Jégado, il plaide la monomanie, contre l'avis de l'inculpée.** C'est un trouble mental qui se caractérise par le fait d'être préoccupé par une seule et unique chose, ici l'empoisonnement. Pour faire valider sa thèse, il appelle plusieurs experts médicaux à la barre. Mais ces derniers vont venir appuyer l'accusation et corroborent la préméditation des crimes. François-Vincent Raspail, chimiste et homme politique, absent car il est fait prisonnier, donne ces conclusions à l'écrit : « *Le comportement d'Hélène Jégado ne peut revêtir celui d'un monomane* », car pour lui, elle a préparé consciencieusement ses actes.

Magloire Dorange a donc beaucoup de mal à défendre sa cliente mais continue à plaider la folie pour lui obtenir une peine de réclusion. **En ce sens, il récite un long plaidoyer qui est resté célèbre dans le milieu de la justice.** Il y parle de sa cliente comme d'un « phénomène » et pose cette question au jury : « *Hélène Jégado est-elle responsable devant la justice humaine de tous les faits qu'on lui reproche et dont la défense proclame elle-même la vérité ?* » Cette idée qu'une personne instable psychologiquement n'est pas responsable de ses actes, est très moderne pour l'époque. Il indique qu'« *Hélène Jégado est venue au monde avec cette malheureuse organisation cérébrale* », ce qui doit permettre de lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes. Sans succès.



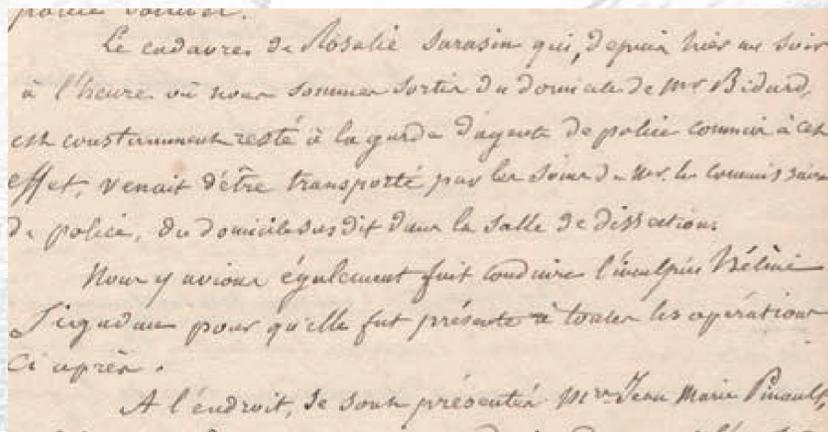
\* La révolution de 1848 abolit la royauté et installe la seconde République. Louis-Napoléon Bonaparte est élu pour quatre ans. Le loi de l'instaurer pas à négocier en dernière minute.  
Dix-huit généraux s'affrontent à Orléans. Il prend le trône, est nommé Louis-Napoléon Bonaparte, et son deuxième mandat. Un an après de venir et de Châteaugiron, le peuple  
estimé pour impopulaire. Les élections de 1852. Dans la nuit du 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte effectue un coup d'état en s'appropriant une fois de plus le pouvoir.  
Des opposants sont éliminés. C'est le début du Second Empire dont le terme le plus couramment utilisé jusqu'en 1918.

Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

# L'explosion de la médecine légale

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la médecine légale s'organise et les procès-verbaux liés aux affaires judiciaires sont plus complets et plus précis : rigidité du cadavre, stade de décomposition, constat d'hémorragies...

**En 1831, les médecins sont guidés par le « *Traité des exhumations juridiques* » qui contredit les anciennes croyances.** De plus en plus de familles autorisent les exhumations et les autopsies après décès pour laisser une chance à la science de découvrir l'origine de la mort de leurs proches.



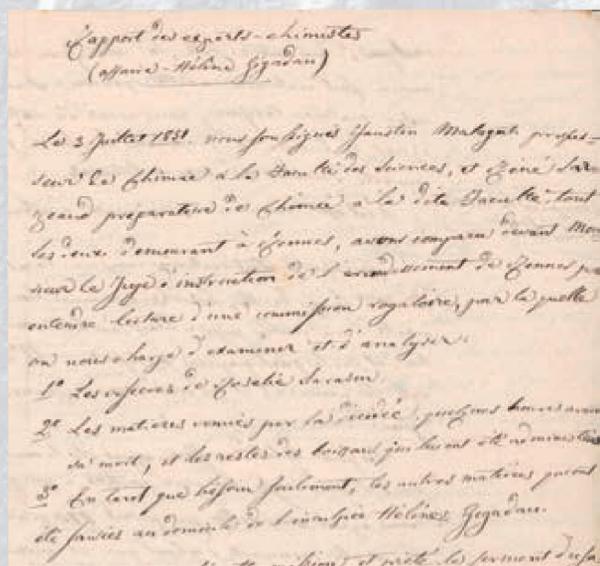
Le cadavre de Rosalie Sarrazin qui, depuis hier au soir à l'heure où nous sommes sortis du domicile de M<sup>r</sup> Bidard, est constamment resté à la garde d'agents de police commis à cet effet, venait d'être transporté par les soins de M<sup>r</sup> le commissaire de police, du domicile susdit dans la salle de dissection.

Nous y avons également fait conduire l'inspecteur Nélin, l'ingénieur pour qu'elle fut présente à toutes les opérations ci-après.

A l'endroit, se sont présentés M<sup>r</sup> Jean Marie Pinaud,

Extrait du procès-verbal d'autopsie de Rosalie Sarrazin, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Dès le lendemain de l'arrestation de l'inculpée, le corps de Rosalie Sarrazin « *constamment resté à la garde d'agents de police* » est autopsié à l'hôtel Dieu. À l'époque, il n'est pas rare que les présumés coupables soient forcés d'être présents aux autopsies. **C'est le cas d'Hélène Jégado qui éprouve « un grand malaise » et est « autorisée à se retirer sous la garde d'un agent ».** Les gestes des « *hommes de l'art* » et le soin apporté au nettoyage du matériel employé pour éviter toutes altérations qui pourraient fausser le rapport, sont décrits avec précision. Les bocaux qui contiennent les organes prélevés sont « *soigneusement fermés avec une feuille de papier ficelée et scellée de notre sceau en cire rouge* ».



Rapport des experts chimistes  
(M<sup>r</sup> Malagutti, M<sup>r</sup> Jégado)

Les 3 juillet 1851, nous soussignés Faustino Malagutti, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, et Jégado, grand préparateur de chimie à la dite Faculté, tous les deux demeurant à Rennes, avons comparé devant M<sup>r</sup> le Juge d'instruction de la Cour d'Assises de Rennes, par l'entremise de M<sup>r</sup> le Procureur général, pour la quelle nous nous sommes chargés d'examiner et d'analyser :

- 1<sup>o</sup> Les résidus de l'analyse de cadavre
- 2<sup>o</sup> Les matières venues par l'analyse, quelques heures avant la mort, et les restes des boîtes qui furent et redonnèrent
- 3<sup>o</sup> En tout qui furent finalement, les autres matières furent été trouvés au domicile de l'inculpée Hélène Jégado.

Extrait du procès-verbal des analyses chimiques de Rosalie Sarrazin, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

Rosalie Sarrazin. Lors de son témoignage au procès, le chimiste montre aux jurés une éprouvette contenant l'arsenic trouvé

dans le foie de l'une des victimes. Il explique également le mécanisme de la machine de Marsh afin de convaincre l'assistance de son efficacité. Dans le procès-verbal de l'examen des organes de Rosalie Sarrazin, il décrit précisément toutes les expériences réalisées et « *qui font preuve que ces taches sont indubitablement arsenicales* » et « *capables de donner la mort* ».

Après avoir obtenu l'autorisation des familles de Pérotte Macé et Rose Tessier, les deux autres victimes rennaises, les corps sont exhumés le 7 août 1851, pour tenter de prouver la mort par empoisonnement. Les exhumations ont lieu à quatre heures du matin dans l'actuel cimetière du Nord. Hélène Jégado ainsi que plusieurs témoins appelés pour identifier les cadavres sont également présents. Encore une fois, le procès-verbal donne des informations très précises sur l'état des deux corps dont la décomposition est en cours comme celui de Pérotte Macé dont « *le corps paraît complètement transformé en gras de cadavre. La figure d'une couleur brun noirâtre est dans un état complet de putréfaction* ». **Les autopsies ont lieu sur place, les organes sont prélevés et les corps réintégrés dans de nouveaux cercueils scellés.**

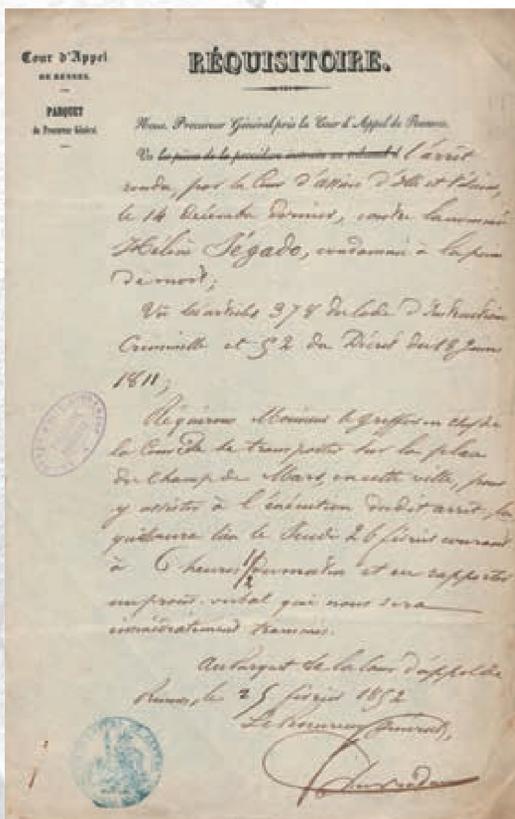


Photographie du Dr Perrin dans son laboratoire à l'école de médecine de Rennes, 15 T 797, Arch. dép. 35, début XX<sup>e</sup> siècle

La science cherche également à donner une réponse scientifique aux actes criminels avec la physiognomonie qui est fondée sur l'idée que l'observation de l'apparence physique d'une personne, donne des informations sur son caractère. Le Docteur Pitois appelé à la barre dans le procès d'Hélène Jégado annonce qu'elle a « *le front large* » et qu'elle possède des organes de l'hypocrisie et de la ruse très développés. **Pour mener à bien ces études « scientifiques », la tête décapitée d'Hélène Jégado est moulée avant d'être enterrée.** Son corps est quant à lui donné à la science et des expériences électriques sont réalisées sur son cœur.

## 26 février 1852 : le jour de l'exécution

Dès l'annonce de la sentence à la fin du procès, Magloire Dorange pourvoit sa cliente en cassation car il estime que l'un des membres du jury, mis en cause en 1848 dans une affaire des coups et blessures, est incapable de juger Hélène Jégado de manière impartiale. **Mais le 16 janvier, la cour de cassation refuse la demande d'appel.** Maître Dorange fait alors une demande de grâce au président Louis-Napoléon Bonaparte qui la refuse le 22 février 1852. Tous les recours sont épuisés : la sentence de la cour d'assises doit être exécutée rapidement.



Procès-verbal adressé au greffier pour assister à l'exécution, 2 U 861, Arch. dép. 35, 1851

**En prison, Hélène Jégado est alitée, affaiblie par un cancer du sein. Elle apprend son exécution la veille au soir et bénéficie du repas du condamné et choisit des œufs à la moutarde, plat qu'elle apprécie particulièrement.** Une sœur hospitalière lui donne un bain de pieds et l'abbé Tiercelin l'invite à se confesser. Devant plusieurs témoins, l'empoisonneuse se confie sur ses crimes et accepte que ses aveux soient rendus publics. Cependant, beaucoup de chercheurs émettent des réserves sur la véracité de ces

paroles car le style littéraire soutenu utilisé ne peut pas être celui d'Hélène Jégado. **Selon l'abbé Tiercelin, si elle avoue les crimes dont on l'accuse, elle nie sa responsabilité dans la mort de sa sœur et de deux autres victimes de Guern** qu'elle attribue à une journalière de la commune. Hélène Jégado annonce également :

« La justice n'a pas connu tous mes forfaits ; j'ai porté le deuil et la désolation dans un grand nombre de familles. Naguère, deux jeunes enfants ont été mes victimes ; des mères ont perdu leurs filles qui étaient l'appui de leur vieillesse. Mes crimes sont grands et nombreux.



Masque mortuaire d'Hélène Jégado, Musée de Bretagne, Alain Amet, 1851

**Je demande à Dieu pardon et miséricorde ; je demande aussi pardon aux familles qui me doivent leurs chagrins. »**

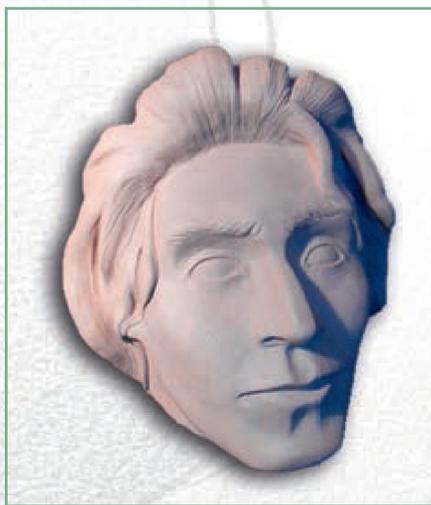
C'est très tôt le matin du 26 février 1852 que la guillotine est montée sur la place du Champ de Mars, l'actuelle esplanade Charles de Gaulle. Pour protéger l'inculpée jusqu'à l'exécution, les rues sont coupées et protégées sur le passage du convoi. L'abbé Tiercelin l'accompagne dans ses derniers instants au pied de la guillotine et récite la prière des agonisants. **« Quelques minutes après, la justice était accomplie et la foule s'écoulait en silence, toute émue de ce terrible spectacle »** selon l'article du *Conciliateur* datant du lendemain. Le corps et la tête d'Hélène Jégado rejoignent ensuite l'école de médecine pour y être étudié en passant « à travers les rues du Champ de Mars, de Bourbon, la place du palais, la rue Royale. »



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

## Les recherches graphiques de Luc Monnerais

Si la bande dessinée présente un « produit fini » forcément cadré qui ne souffre pas l'approximation, le travail de recherche et les moyens mis en œuvre pour y parvenir permettent au dessinateur de s'approprier l'histoire et le travail du scénariste dans une réelle liberté lorsqu'il s'agit de la phase de recherches et d'essais (personnages – découpage – cadrage – choix du médium...)



Tête en terre cuite du personnage de Magloire Dorange, Luc Monnerais, 2017

**Le crayon reste mon outil préféré mais c'est surtout dans les formats de mes brouillons, souvent surdimensionnés (A3 ou plus) par rapport aux dimensions finales d'un album, que j'aime à élaborer mes découpages et mes cadrages.** Le format

des planches pour la mise au propre reste conséquent (40 X 60 cm). Je ne suis pas à l'aise dans des dimensions inférieures qui ne me permettent pas d'obtenir le niveau de détail recherché.

**Je pense aussi que le choix d'un crayon gras (2B - 3B) pour le travail final des cases n'a rien d'anodin.** Le papier, le crayon, le risque de salir son propre travail si j'oublie de décoller ma main du support nécessitent une vraie pratique qui s'acquiert dans la durée. J'ai donc plus l'impression de « dominer mon sujet » dans cette pratique, ce qu'un travail sur écran permet moins. Il y a aussi quelque chose de plus concret à devoir tailler autant de crayons, à user autant de gommes et à tracer ses cases sur un vrai papier.

**La recherche des personnages me tient particulièrement à cœur.** J'aime trouver les caractéristiques voulues par le scénariste qui définiront au mieux le type et l'esprit de chaque protagoniste. Alors pourquoi ne pas les faire exister aussi en volume ? Pour ce double album, ils m'ont accompagné trois bonnes années. J'ai donc trouvé tout naturel, même si je ne suis pas un spécialiste du modelage, de les rendre plus tangibles dans l'argile.

Luc Monnerais



Estampe des masures du pont Cartage à Rennes, Bayot, Musée de Bretagne, 1844



Extrait d'*Arsenic*, tome 1, Luc Monnerais, 2017

# Remerciements

## > Commissariat de l'exposition

**Marion Ferrer**, attachée de conservation du patrimoine, sous la direction d'**Éric Joret**, conservateur en chef du patrimoine et de **Claude Jeay**, directeur des archives et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Avec le concours d'**Olivier Keraval**, scénariste et de **Luc Monnerais**, dessinateur : créateurs de la bande dessinée *Arsenic*.

Et pour la scénographie, l'**Association Quai des bulles** : Florian Aubin, Gérard Cousseau, Audrey Le Saux, Julie Wallois et les bénévoles.

Avec l'aide de Samuel Boche, Laurent Castel, Bruno Isbled, Éric Joret, Pascale Morne pour les choix documentaires.

Comité de relecture : Claude Jeay, Éric Joret, Charlotte Sarrazin.

- Zoé Regnault, stagiaire au service des publics des archives départementales.

- Camille Kerdellant et Benoît Hattet, comédiens.

## > Prêts et reproductions de documents/objets

Archives municipales de Rennes.

Nicole Cochin.

Cécile Ferrer.

Marion Ferrer.

Éric Joret.

Musée de Bretagne.

Luc Monnerais.

Rectorat de Rennes.

## > Réalisations techniques

### • Direction des archives et du patrimoine

Stéphane Blin, agent technique.

Evguénia Vodeski, restauratrice.

Patrick Gauthier, photographe.

Stéphane Laurent, correspondant bureautique.

Jean-Marc Le Rouzic, régisseur.

### • Service éditions plurimédia

### • Direction de la communication

Sabine Guerroué, cheffe de projets.

Marie-Renée Sauvage, chargée de communication.

## > Avec la participation de

### • Le service action culturelle

Sophie Remoué, cheffe de service.

Sébastien Desloges, chargé de mission.

### • Le service bâtiment de l'agence de Rennes

Serge Lemonnier, chef de service.

Alexandre Payet, chef d'équipe et son équipe.

### • Les professeurs-relais de l'Éducation Nationale,

Nicolas Corre, professeur d'histoire-géographie,

Marie Rousseau, professeure d'arts plastiques

## > Pour l'exposition au Sémaphore de la pointe du Grouin :

Écriture et choix documentaires des panneaux supplémentaires par la direction des archives et du patrimoine : Samuel Boche, Éric Joret et Gaëlle Seyeux. Avec la participation de Thierry Huck.

L'agence départementale du pays de Saint-Malo :

Christine Allain, directrice et Jérôme Le Bars, chef de service ainsi que toute l'équipe.

## > Remerciements

### • Direction des archives et du patrimoine

Patricia Delauney, community manager.

Corinne Delourmel, secrétaire de direction.

Sylvie Leblanc, gestionnaire.

Jean-Yves Le Clerc, chef de service NUAGe.

### • Autres structures

La Cour d'appel de Rennes.

Destination Rennes.

Internationaler Comic Salon Erlanguen, Deutsch-französisches

Institut Erlanguen et Eliane Maudieu, présidente du comité du

jumelage Rennes – Erlanguen.